Accusé de réception en préfecture
062-344077672-20220923-CA230920227-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Acte certifié exécutoire

BRUNO FONTALIRAND
DIRECTEUR GENERAL
Pas de Calais Habitat
4, avenue des Droits de l' Homme
CS 20926 - ARRAS 62022 Cedex

PAS DE CALAIS HABITAT
Office Public de l'Habitat

DECISION EXTRAITE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022

Président : Monsieur COTTIGNY

Présents : Mesdames AIT-CHIKHEBBIH, BOUNY, DUHEN, LEFEBVRE, LEROUGE, MEYFROIDT-LEFAIT, MAQUET
Messieurs LEROY, BAEY BARBARIN, BAUDE, CHERET, DUBREUCQ, DUCRON, GLORIAN, MELLICK, PANNIER, PEZE, PILCH

Excusés : Madame BRAS qui a donné pouvoir à Madame DUHEN
Madame ROSSIGNOL qui a donné pouvoir à M. LEROY
Madame VAN HEGHE qui a donné pouvoir à M. MELLICK
Monsieur DECLEMY qui a donné pouvoir à M. COTTIGNY
Monsieur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. PANNIER
Monsieur MALFAIT qui a donné pouvoir à Madame MEYFROIDT-LEFAIT
Monsieur MASSA qui a donné pouvoir à Madame AIT-CHIKHEBBIH

AVION – Réseau de chaleur
Projet de raccordement au réseau de la ville d'Avion

Direction Générale
Rapporteur : Bruno FONTALIRAND

La ville d'Avion a pour projet de créer un nouveau réseau de chaleur sur sa commune. Celui-ci sera alimenté par la chaleur fatale issue des moteurs de cogénération de la Française de l'Énergie, elles-mêmes alimentées au gaz de mine.

A ce jour, Pas-de-Calais habitat est propriétaire de son propre réseau sur le quartier République et bénéficie d'un prix de la chaleur avantageux, notamment grâce à sa cogénération, qui couvre 25% des besoins.

Toutefois, certaines échéances nous obligent à repenser le réseau :

- 1er avril 2025 : fin du contrat de cogénération
- 31 décembre 2025 : fin du contrat de délégation de service public (DSP)

A cela viennent s'ajouter les projets de réhabilitation et de démolition, ayant pour effet une diminution de la puissance souscrite, et par voie de conséquence, une forte augmentation des coûts à l'horizon 2026, si aucune action n'est entreprise.

La ville d'Avion et Pas-de-Calais habitat ont donc tout intérêt à travailler de concert pour assurer la pérennité du réseau et garder la maîtrise des charges liées au chauffage et à l'eau chaude sanitaire des abonnés, surtout dans un contexte où le prix des énergies augmente de manière significative. Le projet permettra en effet :

- De protéger les locataires des futures évolutions de tarification des énergies,
- Continuer de profiter d'une fiscalité avantageuse (TVA à 5,5% au lieu de 20%),
- D'utiliser un gisement local d'énergie,
- De s'inscrire dans une démarche environnementale responsable avec un taux d'énergies renouvelables de 85% (récupération d'énergie fatale).

Dans ce projet porté par la ville, Pas-de-Calais habitat représentera plus de 50% des abonnés. C'est pourquoi il est important que l'office puisse participer aux négociations futures liées au projet pour assurer et garantir ses intérêts.

Par délibération du 11 mars 2022, le Bureau du Conseil d'Administration a autorisé la participation de l'Office aux négociations à venir dans le cadre de ce projet. La délibération prévoyait la signature d'une convention entre la Ville et Pas-de-Calais habitat au plus tard le 08 avril 2022, date à laquelle a été lancé l'appel à candidatures en vue de la future D.S.P.

Pour des raisons techniques liées à la juste évaluation du prix futur de l'énergie et à l'état futur, au 31 décembre 2025, du réseau de chaleur de Pas-de-Calais habitat, la convention n'a pas pu être signée.

Il convient donc d'en reposer le principe et de réaffirmer l'engagement de l'Office à mener à bien avec la Ville l'aboutissement de ce projet, dans le cadre d'un partenariat étroit au service des habitants de la ville et, plus spécifiquement en ce qui concerne l'Office, des locataires d'Avion République.

Les conditions de cette participation doivent être établies au sein d'une convention de partenariat. Celle-ci définira le rôle de Pas-de-Calais habitat dans la procédure portée par la ville en garantissant la confidentialité des échanges.

La convention de partenariat permettra de préciser les engagements réciproques de la Ville et de Pas-de-Calais habitat. En ce qui concerne l'Office, la convention précisera le calendrier de raccordement du réseau République au futur réseau de la ville, qui doit s'effectuer en trois étapes :

- Dès sa mise en service et jusqu'au 31 mars 2025, Pas-de-Calais habitat achètera la chaleur nécessaire au réseau ville, en complément de la chaleur fournie par la cogénération
- A partir du 1er avril 2025, Pas-de-Calais habitat achètera 100% de la chaleur au réseau ville
- A partir du 1er janvier 2026, Pas-de-Calais habitat rétrocèdera l'entièreté de son réseau à l'euro symbolique et devient donc un simple abonné du nouveau réseau de la ville d'Avion.

*****

Au vu des éléments proposés et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration :

- ✓ confirment la volonté de l'Office de s'engager dans ce partenariat avec la ville d'Avion,
- ✓ autorisent le Directeur général, ou toute personne habilitée, à signer la convention de partenariat et tout document relatif aux engagements qui en découlent,
- ✓ finalisent les termes de la convention avec faculté pour le Directeur général de fixer définitivement les clauses, charges et conditions.

Décision adoptée à l'unanimité.
Monsieur Pierre CHERET n'ayant pas pris part aux débats et votes.